



Monsieur Manuel VALLS  
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des  
Collectivités Territoriales  
1, Place Beauvau  
75800-PARIS CEDEX 08

**Paris, le 22 Janvier 2014**

Nos Réf: SG/2014. MOE-MB  
Objet : PREAVIS DE GREVE PMI 30 JANVIER 2014

Lettre recommandée A/R 1A 051 880 9940 2

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous appellerons les personnels relevant de la Protection Maternelle et Infantile à cesser le travail **le jeudi 30 janvier 2014** dans le cadre de la journée d'action lancée pour la défense du service public de protection maternelle et infantile et de celle des professionnels qui assurent ces missions.

Le présent préavis est destiné à couvrir la totalité des personnels de tous statuts placés sous votre autorité, qu'ils soient titulaires ou contractuels qui bénéficient de l'usage du droit de grève dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Ce préavis couvre bien entendu les personnels commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées

Marie Odile ESCH  
Secrétaire Générale

**FEDERATION INTERCO CFDT**

47-49 avenue Simon Bolivar  
75950 Paris cedex 19  
Tél. 01 56 41 52 52  
Fax 01 56 41 52 51  
interco@cfdt.fr